

# LE REGISTRE

des personnes vulnérables



PERSONNES ÂGÉES  
DE PLUS DE 65 ANS



PERSONNES HANDICAPÉES  
OU MALADES À DOMICILE



PERSONNES  
DÉPENDANTES

**AIDEZ-NOUS A  
PRENDRE SOIN DE  
VOUS**

L'instauration d'un registre communal est obligatoire. Il permet de recenser les personnes vulnérables en cas de canicule ou d'autres crises majeures (sanitaire, météorologique...).

L'inscription y est facultative et fondée sur le volontariat, elle est possible toute l'année. À tout moment, vous pouvez également demander votre retrait de la liste.

En cas d'alerte par les services de l'État, les personnes inscrites sur ce registre seront contactées afin que nous puissions leur apporter conseils et assistances.

### **Comment s'inscrire ?**

En prenant contact avec le secrétariat de la mairie par téléphone au 04 74 59 50 38 ou sur : [mairie@condrieu.fr](mailto:mairie@condrieu.fr)

Le formulaire d'inscription à compléter est également téléchargeable sur le site internet [www.condrieu.fr](http://www.condrieu.fr)

NOM-Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Vous êtes concernés au titre de l'un des cas suivants :

Vous êtes âgé de 65 ans ou plus ;

Votre situation le justifie (handicap, maladie à domicile, dépendance) :

\_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas d'urgence : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

Avez-vous un service d'aide à domicile ? Oui / Non

Si oui, merci de préciser :

NOM-Prénom : \_\_\_\_\_ et téléphone : \_\_\_\_\_

Si la demande est faite par un tiers : \_\_\_\_\_

NOM-Prénom : \_\_\_\_\_

Qualité justifiant la capacité à se substituer à l'intéressé : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_